



# Bienvenue à l'école Saint-Hermas

## BIENVEILLANCE-PERSÉVÉRANCE-RESPECT

Bienvenue à l'école primaire de Saint-Hermas !

C'est avec beaucoup de fierté et de cœur que nous amorçons une nouvelle année scolaire dans notre belle école de milieu rural. Ici, chaque élève compte, et nous croyons fermement que l'école est un lieu où il fait bon apprendre, grandir et s'épanouir.

Nos actions au quotidien sont guidées par trois valeurs fondamentales : **la bienveillance, la persévérence et le respect.**

Nous cultivons un climat où chaque enfant se sent accueilli, soutenu et encouragé à donner le meilleur de lui-même. Ensemble, nous visons à ce que **chaque élève développe son plein potentiel**, tant sur le plan académique que personnel.

À Saint-Hermas, l'école est plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est une communauté. Nous souhaitons que tous - élèves, membres du personnel, familles - vivent **en harmonie**, dans un esprit de collaboration, d'ouverture et de joie.

Merci de faire partie de cette belle aventure éducative. Bonne année scolaire à toutes et à tous !

*L'équipe-école de Saint-Hermas*

Main dans la main pour la réussite!

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

École St-Hermès		AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
<b>ARRIVÉE DES ÉLÈVES SUR LA COUR :</b>	à compter de cloche	7 h 30 7 h 35	12 h 25 12 h 36
<b>DÉBUT DES COURS :</b>	Préscolaire Primaire	7 h 40 7 h 40	12 h 38 12 h 38
<b>RÉCRÉATION :</b>	de	9 h 30 - 9 h 50	13 h 34-13 h 54
<b>FIN DES COURS :</b>	Préscolaire Primaire	11 h 29 11 h 40	14 h 29 14 h 50
<p>*Le vendredi tous les élèves terminent à 11 h 28. Les élèves retournent à la maison ou sont inscrits au service de garde.</p>			*Départ de l'autobus à 14 h 55
<b>SURVEILLANCE SUR LA COUR</b> Le matin de 7 h 30 à 7 h 35 Le midi de 12 h 25 à 12 h 36 Les élèves marcheurs ne doivent pas arriver avant la surveillance sur la cour.	<b>Pour les élèves qui dînent à la maison :</b> Ces élèves n'entrent pas sur la cour avant 12 h 10. Les élèves dînant à l'école bénéficient d'un bon encadrement et ont des activités d'animation durant la période du dîner. Cet encadrement est défrayé par les parents du service des dîneurs.		

## Ouverture du secrétariat Poste 4875

De 7h30 à 11h15 avant-midi

Fermé pour la période du dîner de 11 h 15 à 12 h 15.

Si vous venez chercher ou reconduire votre enfant à l'heure du dîner, il faut passer par le service de garde (porte sur la cour de récréation).

De 12h15 à 15h30 après-midi

En tout temps, la secrétaire est à l'école St-André.

Comme nous n'avons pas de secrétaire à l'école, vous devez utiliser la sonnette qui sonne dans la classe de l'enseignante responsable d'ouvrir la porte. À chaque fois, les élèves et l'enseignante sont dérangés dans l'enseignement en cours. Merci de collaborer à diminuer le nombre de sonneries dans une journée. L'enfant doit s'assurer d'avoir tout son matériel avant d'arriver à l'école.

*Merci*



## Horaire du service de garde

En matinée de 6h45 à 7h30

Au dîner de 11 h 42 à 12 h 36

En fin de journée de 14h55 à 17h30

Le vendredi de 11h28 à 17h30.

Lors des journées pédagogiques de 6h45 à 17h30

**Merci de porter une attention à la ponctualité. Les retards dérangent le fonctionnement d'une classe et ne favorise pas un apprentissage de qualité.**



Toute absence de votre enfant doit être signalée à l'école en indiquant le motif et la durée.

Vous devez nous aviser de l'absence ou du retard de votre enfant en utilisant le portail Mozaik.

Pour les élèves inscrits au service de garde, il est de la responsabilité du parent **d'aviser le service de garde de l'absence ou d'un départ hâtif de l'enfant en laissant un message sur la boîte vocale au 450-566-3114 poste 2.**

**Un suivi des absences et retards sera fait par les enseignants et /ou la direction.**



## Départ hâtif

Lorsque votre enfant doit quitter l'école avant l'heure habituelle, veuillez en prévenir son enseignant par écrit et vous présenter à la porte avant pour venir le chercher. **Vous devez aussi aviser le service de garde de son départ.**

Si vous souhaitez venir chercher votre enfant au service de garde, vous pouvez le faire à partir de 14h55 seulement, après le départ des autobus.

Si vous devez aviser votre enfant d'un **changement de transport** en fin de journée, **veuillez aviser l'enseignant et le secrétariat avant MIDI.**



## Présence des parents sur la cour

Par mesure de sécurité et afin d'exercer une plus grande surveillance, nous vous demandons de bien vouloir laisser vos enfants aux abords de la clôture en vous assurant que ces derniers entrent dans la cour d'école. En d'autres mots, **seuls les surveillants ont accès à la cour d'école durant les heures de classe.** En fin de journée, les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde, doivent attendre à l'extérieur. Merci de respecter les limites désignées en fin de journée.

**Cette façon de procéder permettra de détecter plus facilement tout intrus qui tenterait de s'infiltrer dans la cour d'école. Nous vous rappelons que c'est le travail de tous les membres de l'équipe école d'assurer la sécurité de vos enfants durant les heures scolaires, soit entre 6 h 45 et 17 h 30.**

Les chiens ne sont pas admis sur la cour.

## Débarcadère



Afin d'assurer la sécurité de tous et la disponibilité de circulation pour notre personnel nous demandons aux parents qui voyagent leur enfant en voiture **d'utiliser le débarcadère du centre communautaire.**

**Dorénavant, aucun parent ne peut utiliser le stationnement du personnel pour débarquer son enfant le matin. Le soir, la circulation y est possible à partir de 15h15.**



## Parents à l'école

C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, il est interdit de circuler librement dans l'école, en tout temps. Vous devez vous présenter à la porte avant ou au poste d'accueil du service de garde pour y attendre votre enfant.

Pour toute rencontre avec le personnel de l'école, il est souhaitable de prendre rendez-vous au préalable; il va de soi que toute situation d'urgence recevra une attention immédiate.



## Objets personnels



1. La casquette et les couvre-chefs doivent être laissés au casier de l'élève. Ils sont autorisés pour les transitions seulement.

L'école se dégage de toutes responsabilités concernant le vol, le bris ou la perte d'objets électroniques OU objets personnels (téléphone cellulaire, iPod, jouets, vélos, etc.).

Tous les objets personnels doivent demeurer à la maison (jouets, poupées, camion, etc). Cependant, l'enseignant pourrait approuver un privilège à un élève pour apporter un objet. Dans ce cas-ci, il communiquera avec vous.

## CLUB DES PETITS DÉJEUNERS



Tous les matins, des collations sont offertes aux élèves de l'école.

## Anniversaire et occasions spéciales

Pour les fêtes d'anniversaires de naissance, il est important de ne pas envoyer de gâteaux, pâtisseries, friandises ou toute autre nourriture à l'école. Nous voulons respecter le bien-être, l'estime de soi de chaque élève, éviter les comparaisons entre amis ainsi que réduire les risques de réactions allergiques. L'anniversaire de votre enfant sera tout de même souligné de façon particulière en classe.

À noter qu'aucune distribution de friandises ne sera permise lors des fêtes traditionnelles (Noël, St-Valentin, Pâques...) sauf par le personnel de l'école sous l'approbation de la direction.

## DÎNER



L'élève doit apporter son repas. Les micro-ondes sont mis à la disposition des élèves. Merci d'identifier les plats de vos enfants. Aucun contenant de verre svp (ils deviennent très chauds et dangereux pour la manipulation).

Aucune nourriture provenant de la maison ne peut être offerte aux autres élèves de l'école ou échangée entre les élèves.



## Mon habillement et le code vestimentaire

- Tout élève doit porter une tenue vestimentaire appropriée à un milieu d'éducation;
- Pantalons et short positionnés à la taille. Nous ne devons pas voir les sous-vêtements.
- Jupes, robes, short d'une longueur minimale **acceptable**.
- Chandails ou camisoles à bretelles larges qui couvrent bien la poitrine. Nous ne devons pas voir le ventre ni les sous-vêtements.
- La tête est dénudée d'un couvre-chef, sauf pendant les transitions;
- Le vêtement et les accessoires ne portent aucun symbole prônant la violence, la sexualité, la drogue ou l'alcool;
- Par mesure de sécurité, le port de « *gougonnes* », de souliers à talons hauts et de tout autre type de chaussures susceptibles de causer des blessures lors des activités régulières à l'école, incluant les périodes de jeux à l'extérieur **est interdit**.

### En éducation physique

Souhaitant que tous les élèves puissent être à l'aise pour bouger, **le port du costume d'éducation physique est obligatoire de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année**. Pour le préscolaire et le 1<sup>er</sup> cycle, les élèves doivent porter des vêtements de sport pour la journée de leur cours. Par mesure de sécurité, des **souliers de course bien attachés** à semelles non marquantes sont aussi nécessaires, nous **interdisons les bijoux** et exigeons que les **cheveux longs soient attachés**.

### Souliers

Afin de garder notre environnement propre et sécuritaire, nous demandons deux paires de souliers. Une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. **Celles-ci doivent bien tenir le pied et être convenablement attachées**. Ainsi, les sandales de plage, les souliers de type « mules » ou ballerines sont interdits à l'extérieur et les souliers à crampons ne sont pas acceptés.

**J'ai toujours deux paires de chaussures (intérieures et extérieures), dont mes souliers pour le gymnase.**

### ALIMENTS INTERDITS



**Tout produit contenant des noix ou des arachides est interdit, dont le Nutella et certaines barres commerciales.**

Le chocolat et les friandises sont interdits en tout temps.

**Il est important de bien remplir la fiche-santé de votre enfant.**

**IMPORTANT**

### CHANGEMENT D'ADRESSE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE, COURRIEL

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone à la maison comme au travail, nous vous demandons de bien vouloir informer **rapidement** la secrétaire de l'école.

Une adresse courriel valide est nécessaire pour recevoir toutes les communications de l'école.



## Prise de médicament

Si votre enfant doit, pendant les heures de classe, prendre un médicament prescrit par un médecin, il nous faut votre autorisation. **Un formulaire est disponible au secrétariat.** Pour une prise de médicament **durant les heures du service de garde**, il faut remplir le formulaire qui est disponible au SDG. Veuillez le demander à l'éducatrice de votre enfant ou à la technicienne.

## Transport



Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de lui rappeler les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter dans l'autobus. Le service d'autobus est uniquement accessible aux élèves qui ont droit au transport, et ce, **seulement pour l'adresse principale**. En d'autres termes, il est interdit d'utiliser le service d'autobus scolaire pour aller chez des amis ou de la parenté, et ce, en tout temps. Aucune autorisation ne sera signée par la direction ou des membres du personnel, c'est une question de sécurité. Pour toutes questions ou commentaires sur le transport scolaire, vous pouvez composer le (450) 569-2226 ou consulter le site Internet du Centre de services scolaire sous l'onglet **transport scolaire**. De plus, les élèves ne peuvent monter dans un autre autobus que celui qui a été assigné, c'est une question d'assurance. Enfin, si votre enfant est transporté par le service d'autobus, mais qu'il désire marcher pour se rendre à l'école ou à la maison, nous devons avoir un billet écrit de la part des parents afin de conserver cette note au dossier de votre enfant.

## MTransport



- La prise des présences dans les autobus scolaires à l'aide de la carte de transport est **OBLIGATOIRE**.
- Le CSSRDN fournira la carte en début d'année scolaire. L'école s'assurera qu'elle est attachée au sac à dos de l'élève.
- La carte est bonne pour l'ensemble du parcours scolaire de l'élève.
- Nous fournirons qu'une seule carte par élève. Il sera de la responsabilité du parent de la remplacer en cas de perte.

## Service de garde

L'école possède son service de garde ouvert de 6 h 45 à 17 h 30. Pour avoir accès au service, il est obligatoire de remplir une fiche d'inscription. La technicienne se fera un plaisir de répondre à vos questions. Vous pouvez la joindre en composant le **450-566-3114 poste 2** ou par courriel au **sdg.sthermas@cssrdn.gouv.qc.ca**. L'accès au service de garde se fait par la porte de la cour de récréation. Veuillez aviser le service de garde et l'école de tout changement en ce qui concerne votre enfant et tout changement dans vos coordonnées personnelles.

Votre enfant sera absent au service de garde? Il quittera plus tôt? Le parent a la responsabilité d'aviser le service de garde. Le répondeur prend tous les messages. Pour toutes questions concernant le service de garde, veuillez consulter le guide de fonctionnement.

Pas d'école  
aujourd'hui

## Fermeture d'école

Pour savoir s'il y a une fermeture des écoles du Centre de services scolaire de la Rivière du Nord (CSSRDN), vous pouvez consulter le site Internet du Centre de services : [www.cssrdn.qc.ca](http://www.cssrdn.qc.ca). Veuillez noter qu'en cas de tempête, vous ne recevrez aucun appel téléphonique. Le CSSRDN s'efforce de prendre la bonne décision pour l'ensemble de son territoire. **Toutefois, si les conditions de votre secteur vous semblent trop dangereuses, il vous appartient de garder votre enfant à la maison.**

## COMMUNICATION AUX PARENTS

Afin de mieux cerner la vie scolaire de votre enfant, vous recevrez par courriel « *l'Info-parents* ». Ce bulletin est une bonne source d'informations qui vous permettra de prendre connaissance de plusieurs projets vécus à notre école. En outre, vous pourrez recevoir des messages spéciaux envoyés par la direction, par le titulaire de votre enfant ou par un autre membre de notre équipe. Un calendrier avec les dates importantes à retenir sera aussi disponible.

## INTERNET ET TECHNOLOGIE

Les élèves ont accès aux ordinateurs et aux services en réseaux informatiques qui permettent une diversité de possibilités d'apprentissage en classe.

- La possession ou l'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et toutes autres technologies personnelles ne sont pas permises à l'école, sauf avec l'autorisation exceptionnelle de l'enseignant pour un projet spécifique. Dans ce cas, les parents devront signer une autorisation pour l'utilisation.
- Pour une raison médicale ou pour des besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, certaines utilisations pourraient être permis par la direction.
- Les enseignants et/ou la direction se gardent le droit de confisquer un cellulaire ou autre technologie personnelle en cas de possession ou d'utilisation de ces derniers sans autorisation. Les parents seront avisés de venir récupérer l'objet à l'école.

## Voyage



Chaque élève est attendu à l'école à chaque jour de classe. La décision de quitter en cours d'année scolaire pour aller en voyage revient aux parents. Les parents s'engagent à assumer la responsabilité des conséquences académiques découlant d'une telle absence. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail pour la durée de l'absence.

Pendant l'absence de l'élève, l'enseignante ou l'enseignant cumulera les travaux à faire et les lui remettra à son retour. 30 minutes de lecture par jour sont fortement suggérées.

## NOTRE CODE DE VIE



Vous trouverez, dans les pages suivantes, le code de vie de l'école St-Hermas. Celui-ci contient plusieurs informations qui contribueront au bien-être et à la sécurité de vos enfants tout au long de l'année.

En plus d'accompagner les élèves dans le développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités, les règles de vie permettent à tous de s'épanouir dans un environnement où chacun est respecté. Elles ont aussi pour objectif d'aider l'élève à développer des habiletés en lien avec le respect de soi, le respect des autres et le respect de l'environnement afin d'assurer un climat harmonieux, sécuritaire, propice à l'apprentissage et à la vie de groupe. Voilà pourquoi tous les intervenants de l'école appliqueront et interviendront pour favoriser le respect du code de vie, et ce pour tous les lieux et les différents moments de la journée.

Nous croyons fermement que les apprentissages sociaux et émotionnels est le processus par lequel les enfants, les jeunes et les adultes acquièrent et appliquent les connaissances(savoirs), les attitudes(savoir-être) et les habiletés(savoir-faire) nécessaires à comprendre et gérer les émotions, à établir et atteindre des buts positifs, à faire preuve d'empathie pour les autres, à établir et maintenir des relations positives et à prendre des décisions responsables. À l'aide de la littérature jeunesse, nous enseignons le Programme Dire-Mentor à nos élèves du préscolaire à la 2<sup>e</sup> année afin de leur enseigner à faire des choix judicieux lorsqu'ils font face aux conflits entre pairs et enseignons aux élèves de 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année les stratégies sécuritaires de résolution de conflits afin de conserver un climat positif dans la classe et dans l'école.

L'école est un milieu de vie où tous les jeunes doivent apprendre explicitement les comportements attendus. Les adultes de l'école s'assureront d'enseigner les comportements attendus aux élèves et d'intervenir tout au long de l'année scolaire. Ce code de vie s'appuie sur les valeurs du projet éducatif de l'école afin de créer et maintenir un climat de vie sain et sécuritaire.

Notre démarche d'encadrement vise une approche éducative et non-coercitive qui encourage les comportements adéquats. L'objectif de cette démarche est d'aider les élèves à prendre conscience de leur comportement inadéquat et de les supporter dans leur recherche de solutions.

La valorisation des bons comportements améliore grandement le sentiment d'appartenance et le climat de l'école en plus de renforcer les valeurs de respect, d'entraide, de résolution pacifique des différends. Pour ce faire, nous porterons notre attention à valoriser la bonne conduite de nos élèves au quotidien.

Pour y arriver, nous avons besoin de vous, parents. Vous êtes nos partenaires les plus précieux.

Main dans la main pour la réussite !



# CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

**Le code de vie d'une école a pour objectif :**

- D'offrir aux jeunes un référentiel disciplinaire éducatif
- De créer un climat sain, sécuritaire d'éducation et d'appartenance pour les élèves, le personnel ainsi que tous les membres de la communauté de l'école
- De développer et de consolider les compétences personnelles et sociales d'autodiscipline, d'autocontrôle, de responsabilité et d'autonomie
- De favoriser la cohérence chez tous les intervenants du milieu

**Le code de vie est basé sur les valeurs de l'école :**

**Bienveillance:** PRENDRE SOIN DES UNS DES AUTRES

À Saint-Hermas, main dans la main, grands comme petits, nous prenons soins les uns des autres.

**Persévérance:** S'ENGAGER DANS SA VIE SCOLAIRE

À Saint-Hermas, nous nous unissons pour créer une communauté éducative permettant la mobilisation et l'engagement de chaque acteur pour se soutenir et être à l'écoute des besoins afin de nourrir des rêves et des passions tout au long du parcours scolaire.

**Respect:** PENSER ET AGIR POSITIVEMENT

À Saint-Hermas, nous pensons et agissons positivement avec soi-même et les autres pour développer une culture de collaboration et d'entraide où les différences sont célébrées dans un environnement sain et sécuritaire.

**Nous vous demandons, chers parents, de bien prendre connaissance du code de vie de l'école DANS LES PAGES SUIVANTES avec votre enfant et de le signer, dès la première semaine d'école.**



**L'élève :** « J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde. »

- Fournit tous les efforts pour sa réussite scolaire;
- Respecte les différentes règles du code de vie et assume les conséquences qui s'y rattachent;

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Le parent :** « J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous. »

- Supporte les intervenants dans l'application du code de vie et assure un suivi;
- Soutient l'enfant dans sa réussite scolaire.

Signature du parent/ : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

# CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ST-HERMAS

Le code de vie de notre école est défini selon les valeurs qu'elle privilie dans son projet éducatif, soit : le respect, la persévérance et la collaboration. C'est en facilitant l'acquisition de ces valeurs que notre école contribuera à faire de nos élèves des citoyennes et des citoyens responsables

Valeur et raisons d'être	Règles	Comportements attendus
<p><b>RESPECT</b></p> <p><b>PENSER ET AGIR POSITIVEMENT</b></p> <p>Nous pensons et agissons positivement avec soi-même et les autres pour développer une culture de collaboration et d'entraide où les différences sont célébrées dans un environnement sain et sécuritaire.</p> <p><b>Ainsi, j'apprends à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des relations harmonieuses avec les autres.</li> <li>- M'exprimer avec les bons mots.</li> </ul> <p><b>Ainsi, je préviens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les situations conflictuelles et les situations dangereuses.</li> </ul> <p><b>Ainsi, je contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crée un milieu de vie sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage et au travail.</li> </ul> <p>Parce que nous avons tous le droit d'être heureux, d'être respectés et de nous sentir en sécurité.</p>	<p>1- Je respecte les autres (adultes et enfants) par mes attitudes, mes gestes et mes paroles.</p>  <p>2- J'ai un comportement sécuritaire en tout temps.</p>  <p>3- Je fais attention au matériel et à l'environnement.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'adresse respectueusement aux intervenants et aux élèves.</li> <li>• J'interpelle les intervenants par leur prénom.</li> <li>• Je respecte le tour de chacun (droit de parole, file d'attente).</li> <li>• Je règle mes conflits par la communication positive et je cherche des solutions ou des compromis.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je circule calmement et à voix basse.</li> <li>• J'ai les cheveux attachés et je ne porte pas de bijoux pour l'éducation physique.</li> <li>• Je porte mes vêtements d'éducation physique et mes souliers de course pour ce cours.</li> <li>• Je porte des vêtements sécuritaires et adaptés à la température.</li> <li>• J'utilise tous les objets et les jeux de façon pacifique.</li> <li>• Je signale les dangers et les conflits aux surveillants.</li> <li>• Je demeure sur la cour de l'école en tout temps quand je suis à l'extérieur.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je garde mon environnement propre.</li> <li>• Je nettoie ma place et je jette mes déchets dans les poubelles.</li> <li>• J'utilise adéquatement le matériel mis à ma disposition.</li> <li>• Je laisse mes jouets et mes objets de valeur à la maison.</li> </ul>

Valeur et raison d'être	Règles	Comportements attendus
<p><b>PERSÉVÉRANCE</b></p> <p><b>S'ENGAGER DANS SA VIE SCOLAIRE</b></p> <p>Nous nous unissons pour créer une communauté éducative permettant la mobilisation et l'engagement de chaque acteur pour se soutenir et être à l'écoute des besoins afin de nourrir des rêves et des passions tout au long du parcours scolaire.</p> <p><b>Ainsi je développe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mon sens des responsabilités et mon autonomie.</li> <li>- Mon engagement.</li> <li>- Ma confiance et mon estime.</li> </ul> <p><b>Ainsi je contribue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À atteindre mes objectifs et démontre mon plein potentiel.</li> </ul> <p>Je facilite ainsi mes apprentissages pour me permettre d'atteindre mes objectifs et de démontrer mon plein potentiel.</p>	<p>4 . Je m'engage pleinement dans ma vie scolaire avec persévérance.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis présent et ponctuel.</li> <li>• Je fais les tâches à effectuer en utilisant mes outils, mes stratégies et les ressources disponibles.</li> <li>• Je remets mes travaux à temps.</li> <li>• Je demande et accepte de l'aide.</li> <li>• Je m'applique dans les tâches demandées malgré les difficultés.</li> <li>• Je développe des méthodes de travail efficaces.</li> </ul>

Valeur et raison d'être	Règles	Comportements attendus
<p><b>BIENVEILLANCE</b> PRENDRE SOIN DES UNS DES AUTRES</p> <p>Main dans la main, grands <u>comme</u> petits, nous <u>prenons soin</u> les uns des autres.</p> <p><u>Ainsi, j'apprends à:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer mon <u>empathie</u> et ma <u>tolérance</u>.</li> <li>-À être fier de ce que <u>je réalise</u>.</li> </ul> <p><u>Ainsi, je préviens:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'<u>exclusion</u></li> <li>-les <u>conflits</u></li> <li>-l'<u>indifférence</u></li> </ul> <p><u>Ainsi, je contribue:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À créer un <u>climat scolaire sain et sécuritaire</u></li> </ul>	<p>5. Je <u>prends soin</u> du bien-être des autres</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je <u>demande et accepte</u> de l'aide.</li> <li>• Je <u>fais des efforts constants</u> et <u>j'adopte une attitude positive</u>.</li> <li>• Je <u>démontre de l'esprit sportif</u> (<u>coopération, encouragements et attention</u>).</li> <li>• Je <u>travaille en équipe</u> pour <u>atteindre nos buts communs</u>.</li> <li>• J'<u>utilise mes forces</u> pour aider les autres.</li> <li>• Je <u>partage mes idées</u> de façon <u>respectueuse</u> tout en étant ouvert aux <u>idées des autres</u>.</li> </ul>

### Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salle de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire et lors des activités parascolaires. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Toute organisation se doit d'avoir des balises pour assurer la cohérence des interventions. Souhaitant permettre à chaque élève de se soutenir, de s'engager et d'être fier de lui dans une ambiance favorisant l'apprentissage, nous avons mis en place un système pour valoriser les bons comportements. La valorisation par le renforcement positif est toujours le meilleur moyen de favoriser un climat agréable dans le respect des particularités de chacun. Voici des renforcements qui peuvent être utilisés à notre école :

### Renforcements positifs

RENFORCEMENTS POSITIFS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Encouragements</li> <li>⊕ Renforcement social immédiat</li> <li>⊕ Annonce publique d'un bon geste</li> <li>⊕ Note à l'agenda</li> <li>⊕ Communication positive avec les parents</li> <li>⊕ Privilège accordé</li> <li>⊕ Implication dans la vie de l'école</li> <li>⊕ Projets spéciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Collations spéciales</li> <li>⊕ Mur des célébrités</li> <li>⊕ Remise de certificats</li> <li>⊕ Responsabilités au Centre d'emplois</li> <li>⊕ Récréations particulières</li> <li>⊕ Sorties éducatives</li> <li>⊕ Activité récompense</li> <li>⊕ Activités sportives</li> </ul>

En cas de non-respect d'une règle du code de vie, une mesure de soutien ou une sanction disciplinaire pourra être donnée à l'élève. Voici des exemples de mesures applicables :

### Mesures applicables quant au non-respect du code de vie

Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires (éducatives et graduées)
<p>Il est important de spécifier que les conséquences décrites ci-dessous ne seront pas appliquées nécessairement dans l'ordre présenté. Le choix de l'intervention sera fait après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Rappel de la règle avant la tenue de l'activité</li> <li>⊕ Retour sur le comportement attendu et recherche de solution avec l'élève</li> <li>⊕ Enseignement du comportement attendu</li> <li>⊕ Rencontres individuelles</li> <li>⊕ Rencontres individuelles avec la direction</li> <li>⊕ Démarche de réparation</li> <li>⊕ Soutien à l'élève lors de l'activité réparatrice</li> <li>⊕ Contrat personnalisé avec renforcement positif</li> <li>⊕ Feuille de route</li> <li>⊕ Communication régulière entre l'école et la maison</li> <li>⊕ Soutien au développement des habiletés sociales</li> <li>⊕ Rencontre avec le/la TES</li> <li>⊕ Plan d'accompagnement (récréation supervisée)</li> <li>⊕ Tutorat/mentorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Avertissement (verbal ou écrit)</li> <li>⊕ Rappel du comportement attendu</li> <li>⊕ Retrait de privilège</li> <li>⊕ Reprise du temps perdu</li> <li>⊕ Temps de retrait</li> <li>⊕ Rencontre élève-intervenant</li> <li>⊕ Réflexion écrite</li> <li>⊕ Illustration écrite de la situation</li> <li>⊕ Excuses verbales ou écrites</li> <li>⊕ Communication avec les parents</li> <li>⊕ Rencontre élève-parents et autre intervenant</li> <li>⊕ Travail personnel de recherche</li> <li>⊕ Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal</li> <li>⊕ Remboursement ou remplacement du matériel</li> <li>⊕ Travaux communautaires</li> <li>⊕ Rencontre avec le policier-éducateur</li> <li>⊕ Suspension interne ou externe</li> </ul>

**Modalités de communication entre l'école et les parents:** Lors d'un manquement au code de vie, les parents sont informés du manquement de leur enfant à une règle du code de vie. La situation peut aussi exiger une communication ou une rencontre entre la direction, l'élève et les parents.

## ***La violence et l'intimidation à l'école***

**Note importante :** Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Il est aussi interdit d'avoir en sa possession des substances ou des objets proscrits à l'école ou dangereux (par exemples : drogue, armes blanches, etc.). Dans les cas de violence et d'intimidation, c'est le protocole du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui sera appliqué.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

### **Intimidation, violence ou conflit ?**

#### **Intimidation\***

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

#### **Conflit**

Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent.

#### **Violence\***

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### **Actes de violence à caractère sexuel**

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Référence à la définition de la violence à caractère sexuel inscrite à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

## Critères permettant de déterminer s'il est question ou non d'intimidation

- 1- Un acte de violence : avec l'intention ou non de faire du tort ;
- 2- Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère RÉPÉTITIF ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé ; des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation ; la répétition et la persistance de gestes ou paroles agressants.

### **L'intimidation peut se manifester de diverses façons**

Elle peut par exemple se manifester par les comportements suivants :

- Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes ;
- Frapper, asséner des coups de pied, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens ;
- Exclure du groupe ou isoler socialement, commérer ou lancer des rumeurs, ridiculiser l'autre, briser des amitiés ;
- Utiliser le courriel, un message texte, le téléphone cellulaire, les médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.

### **L'intimidation indirecte**

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social ou l'exclusion par le groupe de la personne visée.

#### **Quelques exemples d'intimidation indirecte :**

- Commérer ;
- Faire courir des ragots ;
- Répandre des rumeurs, des médisances et des calomnies ;
- Divulguer des secrets ;
- Parler « dans le dos » ou écrire des méchancetés (graffitis, courriels, etc.) ;
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer d'exclure une personne du groupe.

### **La cyberintimidation**

#### **Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel**

- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

**Elle peut se manifester par les comportements suivants :**

- Menaces ;
- Insultes ;
- Rumeurs ;
- Usurpation d'identité ;
- Harcèlement ;
- Discrimination ;
- Dénigrement ;
- Diffamation ;
- Filature ou exclusion en ligne ;
- « Flingue » (envoi d'un message incendiaire par cellulaire) ;
- « Vidéolynchage » ;
- Messages ou photos préjudiciables ;
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes.

#### **Le cyber intimidateur :**

- Peut croire qu'il peut rester inconnu ;
- Peut prétendre être quelqu'un d'autre ;
- Peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte ;
- Étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la victime.



#### **Rôle des parents pour contrer l'intimidation et la violence**

Au courant de l'année, votre enfant vivra des activités de prévention pour le sensibiliser au phénomène de violence et d'intimidation. Toutefois, nous reconnaissons que vous êtes un partenaire de premier plan comme agent de prévention et vous êtes invités à vous impliquer dans la démarche que notre établissement met de l'avant.

#### **Trois manières de vous impliquer et de supporter nos interventions :**

- 1- Si votre enfant subit des gestes d'intimidation ou de violence, il aura besoin de votre support afin de dénoncer et gérer la situation. Avez immédiatement l'école, ne pas attendre.**
- 2- En revanche, si vous soupçonnez que votre enfant pose des gestes d'intimidation ou de violence envers d'autres élèves, vous devez nous en prévenir afin que nous entreprenions avec lui une démarche d'aide. Notre but est d'éduquer et de soutenir tous les élèves.**
- 3- Enfin, si un intervenant de l'école vous avise que votre enfant a commis un geste d'intimidation ou de violence, nous comptons sur votre entière collaboration.**

- Tout signalement ou plainte seront traités dans le respect de la confidentialité.
- Merci de porter à notre attention toutes situations afin d'intervenir rapidement.
- Le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence est disponible sur le site web de l'école.

# **SIGNALEMENT D'UN GESTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION**

## **QUOI FAIRE SI TU ES TÉMOIN OU SI TU VIS UNE SITUATION ?**

Voici les choix qui s'offrent à toi :

1. Tu en parles avec un intervenant de l'école IMMÉDIATEMENT.
2. Tu en parles avec tes parents.
3. Tes parents peuvent communiquer avec ton enseignant ou un intervenant de l'école.



## **Tu n'es pas seul(e) !**

La direction prendra contact avec toi et tes parents et t'expliquera comment nous t'aiderons avec la situation que tu vis. Les élèves impliqués ne seront pas au courant de ton signalement, ces renseignements demeurent confidentiels.